

sur le vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Octobre 2017

numéro
64



Edito

Dans ce N°64, vous trouverez un article sur la **viande artificielle**. Au-delà du fait de savoir si cela ressemble à de la viande, esthétiquement et gustativement, et si le consommateur est prêt à en manger (ce sera sans moi, merci), **il est intolérable que toute la dialectique de notre métier soit reprise commercialement**. Ainsi, fleurissent dans les linéaires des emballages avec en gros « steaks hachés soja », « boulettes de viande végétariennes » etc. Pire encore, certains magasins installent ces produits en bout de rayon viande déclenchant des achats par erreur, la ménagère pensant acheter de vrais steaks hachés. Toute la filière s'en émeut et des actions sont menées pour demander l'interdiction de cette dialectique trompeuse. Espérons que la filière obtiendra gain de cause.

Je vous demande aussi de lire avec une grande attention les **articles sécurité**. Une série d'AT sur machine **totalemt inhabituelle** dans notre Groupe assombrit fortement notre bilan sécurité 2017. Cela est, du point de vue de la protection de l'intégrité physique de chacun, parfaitement intolérable et il vous faut redevenir extrêmement attentif à la sécurité en respectant toutes les préconisations que nous ne cessons de rappeler.

Un article sur le **renforcement de la lutte contre le travail détaché illégal** en France rappelle les obligations des donneurs d'ordres. Pour notre Groupe c'est surtout sur la Belgique que nous sommes impactés car c'est principalement à partir de sociétés installées au Luxembourg que nous sommes confrontés à une concurrence complètement déloyale. Pour cela, nous sommes impatients et en attente de la part des administrations de beaucoup plus d'efficacité dans leurs contrôles
Bonne lecture.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe

Comité de rédaction :

Natalia BUBIENKO - Julie GONZALEZ
Cyril GRAFF - Lionel LAURENT
Marc PETRY - Christelle THOMAS

Conception graphique :

Julie GONZALEZ

Impression :

Prim Service - Metz (57)

SLV est imprimé en 500 exemplaires

Dans ce numéro...

Actu filière **Elections pro.**
Métier Groupe
Santé & Sécurité
Parc auto **Impôts** Actu sociétés
Site de Production
Actions sociales **Gestuelle sur machine**
Concours dessin **Heureux événements**
Espace détente **Actu Groupe**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

De la vraie viande, sans tuer d'animaux : êtes-vous prêts à passer au steak artificiel ?

Alternative éthique à l'élevage industriel, la viande produite in vitro à partir de cellules souches est pour beaucoup une piste séduisante pour répondre à l'explosion démographique et aux enjeux climatiques.

Il n'y a pas si longtemps, en 2013 : le premier burger à base de viande de bœuf artificielle était dégusté à Londres. **Fabriqué in vitro à partir de cellules souches de vache**, son steak pesait 142 grammes, pour un prix total de 250 000 €. 4 ans plus tard, cette scène promet d'être bientôt tout sauf de la science-fiction.

Pionnière dans ce domaine, l'entreprise américaine Memphis Meats, dans laquelle ont récemment investi, entre autres, le milliardaire et philanthrope Bill Gates (fondateur de Microsoft), Richard Branson (patron de Virgin) et Jack Welch (ancien PDG de General Motors), a pour ambition de fabriquer la bidoche du futur : une viande dite « propre », **conçue à partir de cellules musculaires animales**, élevées non pas

en plein air mais en laboratoire dans une boîte de Petri (boîte utilisée pour la culture de micro-organismes, ndlr).

En mars dernier, cette startup de la Silicon Valley a débuté la production de viandes de poulet et de canard, sans élevage, totalement artificielles. Un avant-goût de l'alimentation du futur ?

Comment fabrique-t-on de la viande in vitro ?

Le concept de viande artificielle est étudié depuis plusieurs années par les scientifiques. Le tout 1er prototype d'un tel aliment, le fameux « Frankenburger », dévoilé il y a 4 ans à Londres, a été élaboré par le scientifique néerlandais Mark Prost.

Au total, 20.000 fibres de muscle ont été nécessaires pour que celui-ci ressemble à un steak haché traditionnel. (...)

« *Le principe est assez simple*, détaillait dans Libération Yaakov Nahmias, professeur à l'université de Jérusalem, cofondateur et directeur de SuperMeat, entreprise israélienne qui développe, au stade expérimental, de la viande in vitro. *On extrait des cellules souches de poulets pour les faire se développer en dehors de l'animal* », dans une boîte de Petri. (...)



Etes-vous prêts à en manger ?

Sauf qu'il reste un obstacle, et pas des moindres : a-t-on envie de

manger de la viande artificielle ?

En 2015, Jean-François Hoquette, directeur de recherche sur les herbivores à l'Inra de Clermont-Ferrand, expliquait dans Sciences et Avenir : « D'après des études d'acceptabilité que nous avons menées en France en partenariat avec la Belgique et l'Australie, la réaction des consommateurs vis-à-vis de ce type de produit est pour l'heure **majoritairement de l'ordre de la répulsion en raison de son artificialité**. Il faudra donc probablement plusieurs générations pour que la viande artificielle s'impose réellement sur le marché ».

Ça tombe bien, la production de viande artificielle à grande échelle ne devrait pas être effective avant 10 ou 20 ans...

Quels métiers dans le Groupe ?



RESPONSABLE COMPTABLE

Sandrine ANTOINE

Sandrine ANTOINE est entrée dans le Groupe PEACE au sein de la société TRADEVIA en septembre 2014.

Définition du poste de responsable comptable :

Travaillant au siège administratif, elle est en charge de la tenue de la comptabilité et de l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise et encadre l'équipe comptable.

Activités principales :

- Elle gère la comptabilisation des factures et la tenue de la trésorerie au quotidien
- Elle est en charge des achats de matériel de production et administratif
- Elle produit l'ensemble des déclarations fiscales de l'entreprise
- Elle établit le compte de résultat et le bilan ainsi que les situations mensuelles comptables
- Elle est l'interlocuteur privilégié des partenaires bancaires et du commissaire aux comptes
- Elle s'assure du respect des normes comptables et fiscales et est force de proposition quant à l'application de celles-ci

Connaissances et savoir-faire :

- Maîtrise des pratiques comptables et fiscales en vigueur
- Maîtrise des outils bureautiques informatiques appliqués à la comptabilité
- Fait preuve d'organisation, de méthode et sait travailler dans le respect des délais
- Bonnes qualités relationnelles avec tous les membres de l'équipe et la Direction
- Un sens des responsabilités et de la discrétion quant aux informations confiées

Sécurité & Santé au Travail

Le risque machine et la bonne gestuelle !

Les risques d'accidents sur machines sont nombreux : risque coupure, risque bruit, risque électrique, risque écrasement ou choc. En face de chaque risque, des **mesures de prévention** existent, et sont reprises dans les fiches de prévention qui accompagnent notre formulaire d'Habilitations Machines.

Le respect des mesures de prévention indiquées dans ces fiches est primordial pour **assurer une sécurité optimale pour le collaborateur** qui va se servir de la machine en question.

Au-delà de ces consignes de sécurité, le travail sur machine implique une **gestuelle précise et adaptée** au travail effectué. Sur les derniers accidents ayant impliqué des machines au sein du Groupe, nous nous sommes rendus compte que la bonne gestuelle n'était pas forcément respectée.

Nous pouvons citer les cas suivants, selon la machine utilisée :

- **Dénerveuse** : les mains doivent être positionnées **après la lame fixe et le rouleau d'entraînement**, afin de saisir la pièce de viande et la repositionner sur l'avant de la machine : c'est le rouleau qui va entraîner la pièce de viande sur la lame et ainsi « éplucher » celle-ci. Rappel EPI : **le port de gants spécifiques enduits bleus dits « gants machine » est obligatoire en production** (les gants à mailles métalliques sont strictement interdits en production). Lors d'un changement de lame, et uniquement dans ce cas, le port de 2 gants anti-coupures est obligatoire.



- **Scie à ruban** : les mains doivent être positionnées **le plus loin possible de la lame**, et l'opérateur doit tenir fermement la pièce à couper. En aucun cas, les mains ne doivent approcher la lame en mouvement. Rappel EPI : **le port de 2 gants anti-coupures est obligatoire** lors de l'utilisation de la scie à ruban (le port de gant à mailles métalliques est proscrit – recommandation INRS).



- **Scie circulaire** : les mains doivent être positionnées **sur les poignées de la scie** (1 poignée à l'arrière de la scie et 1 poignée à l'avant de la scie). En aucun cas, la main ne doit venir se placer ou appuyer sur le carter de la lame de la scie circulaire.



Vous l'aurez compris, le respect des consignes de sécurité, la vérification du bon état de la machine et du bon fonctionnement des organes de sécurité sont primordiales, mais il faut absolument ajouter à ces éléments le respect strict d'une bonne gestuelle de travail !

Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com

Sécurité & Santé au Travail



Steve LAURENT
Directeur de TRADEVIA

2017 va enregistrer **les plus mauvais résultats sécurité depuis 2011**. Ce n'est pas tant le nombre d'accidents qui est important car même s'il est en augmentation il pourrait, à condition que le dernier trimestre ne dérape pas, rester dans l'objectif du ratio de 5 % (5 AT pour 100 salariés) à ne jamais dépasser. Par contre, c'est l'**indice de gravité** qui sera mauvais du fait d'**accidents entraînant des arrêts de travail assez longs**.

Ce sont 6 accidents de travail sur les 24 enregistrés depuis le début de l'année qui

Le mot SECURITE de la Direction Groupe

ressortent avec un taux de gravité élevé. Sur ces 6 accidents, 6 sont **sur machine** !! 2 le sont sur TRADEVIA et 4 sur INTERMEAT Services. Même si l'examen des causes ne décèle **pas de manquement avéré à notre politique sécurité**, il n'est pas question pour autant de mettre ces accidents sur la faute à pas de chance. Tout ce qui arrive découle toujours de ce que chacun faisait dans les instants qui ont précédé ces accidents. Un geste maladroit, un geste pas forcément précis, une seconde d'inattention, un moment de précipitation sont toujours la source de nos accidents.

Jamais nous ne vous dirons assez de bien **respecter les consignes de sécurité**, jamais nous ne vous dirons assez de rester concentré, jamais nous ne vous dirons assez d'avoir la bonne gestuelle et/ou de faire attention à votre environnement de travail.

Ces accidents relativement graves nous

amènent à devoir nous remettre tous en question sur la sécurité au quotidien.

La Direction avec les instances représentatives, Commission Hygiène, Sécurité et Condition de Travail (CHS-CT) pour la France et Comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT) pour le Luxembourg vont engager très rapidement une réflexion forte devant aussitôt déboucher sur des **prises de décisions concernant notre politique sécurité, son déploiement et sa mise en œuvre sur le terrain**.

Nous comptons donc sur chacun d'entre vous, sur le Service Sécurité, sur les RSP pour être réceptif aux actions qui vont être mises en place afin qu'elles portent très rapidement leurs fruits, et faire en sorte que le nombre d'accidents sur le Groupe reste très faible mais surtout que le taux de gravité revienne à la normalité.

Trimestre 3 - 2017

(au 30 septembre 2017)

Commentaires par société



Nous avons déclaré **4 AT** sur les 3 1ers trimestres de l'année, dont 1 accident de trajet. Ces résultats sont en demi-teinte, car si le taux de fréquence reste assez faible, le **taux de gravité**, quant à lui, **est élevé avec 2 accidents sur machine**.

TRADEVIA	4
SODES	7
INT.LUX.	12
VPS	3
INT.SUISSE	0
TOTAL	26



Nous avons déclaré **6 AT** sur les 3 1ers trimestres de l'année. Ces résultats ne sont **clairement pas en accord avec l'application de notre politique Sécurité et Santé au Travail**. Nous demandons une attention particulière à l'ensemble des collaborateurs SODES afin de rétablir très rapidement une tendance positive !



Nous avons déclaré **12 AT** sur les 3 1ers trimestres de l'année. Ces résultats ne sont **pas à la hauteur de ceux connus ces dernières années**, et nous rencontrons une problématique en particulier sur **un site de production, qui compte à lui seul 50% des accidents déclarés**. Les actions nécessaires vont être mises en place précisément sur ce site de production.



Nous avons déclaré **3 AT** sur les 3 1ers trimestres de l'année. Nous notons un **faible taux de gravité** sur les accidents déclarés sur la société VPS. Nous encourageons nos collaborateurs à maintenir leurs efforts !



Nous n'avons pas déclaré d'accident de travail sur la société INTERMEAT Services Suisse, et **nous encourageons nos collaborateurs à poursuivre sur cette voie**.

Nous sommes à votre écoute :

Cyril GRAFF: 00 352 691 272 630

Marc PETRY: 00 33 6 80 46 96 06

securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

Réunion CPPT et réunion des RSP INTERMEAT Services

Une 1ère réunion s'est tenue le mercredi 27 septembre à Namur avec les membres du CPPT* INTERMEAT Services et VPS (*Comité pour la Prévention et la Protection au Travail).



Après un bilan des accidents de travail déclarés sur l'année 2017 (en cours), les membres du CPPT ont pu analyser les différentes situations à risque, et formuler des pistes pour la **mise en place des actions de prévention**.

Le **risque machine** a été largement développé au cours de cette réunion, et c'est également sur cette thématique que vont s'orienter les actions du Service Sécurité sur les prochaines semaines.



Ensuite, ce sont les Responsables des différents Sites de Production INTERMEAT Services qui se sont réunis ce même jour.

La 1ère partie de la réunion s'est articulée autour des thèmes suivants :

- Actualités Groupe, informations sociales...
- Sécurité et Santé au Travail : risque machine, gestuelle au travail, animation de la politique sécurité au quotidien.
- Parc automobile : nouvelle organisation, mise en place des actions pour une meilleure gestion.

Les Responsables ont pu, dans une 2nde partie, échanger entre eux, avec la Direction, les membres du Service Parc Auto et du Service Sécurité : cela a permis aux Responsables de **partager leurs expériences** et ainsi de **progresser dans la gestion au quotidien de leurs différents sites de production**.

Résultat des élections Professionnelles

Comme vous le savez tous, les élections professionnelles des nouveaux membres de la Délégation Unique du Personnel pour TRADEVIA, et des délégués du personnel pour SODES se sont déroulées cet été. Ces nouveaux membres ont été élus pour une période de 4 ans.

Délégation Unique du Personnel TRADEVIA

Sont élus :

Mr KIYAMBUKIDI Mabika pour le collège
Ouvriers/Employés



Mr KIYAMBUKIDI Mabika
Pareur sur le site GESLER puis KERMENE
depuis 1997

Mesdames NOVA Sabine et ANTOINE Sandrine pour le
collège Agents de maîtrise/Cadres



Mme NOVA Sabine
Responsable Paie et Gestion du personnel
depuis 2009



Mme ANTOINE Sandrine
Responsable comptable
depuis 2014

Délégués du Personnel SODES

Sont élus :

Mr GUYON Gérald (titulaire) et Mr MOURROZ Yoann
(suppléant) pour le collège Ouvriers/Employés



Mr GUYON Gérald
Chef d'équipe sur le site AOSTE
(Isère) depuis 2000



Mr MOURROZ Yoann
Pareur sur le site AOSTE
(Isère) depuis 2017



Mr CAMUS Jérôme
Responsable du site AOSTE
(Isère) depuis 2014



Mr LOYS Frédéric
Responsable du site HARAGUY
depuis 2014

Nouveau décret pour la lutte contre le travail détaché illégal

Paru le 7 mai au JO, un décret du 5 mai 2017 vient compléter le cadre juridique relatif à la lutte contre le travail détaché illégal en France. Il apporte des modifications au Code du Travail qui sont entrées en vigueur le 1er juillet 2017.

Nos clients, les donneurs d'ordres, vont voir leurs **obligations renforcées** lorsqu'ils ont recours à des travailleurs détachés. En effet, avant le début de chaque détachement sur le territoire national, ils devront demander à leurs sous-traitants établis à l'étranger, une copie de la déclaration de détachement. Le décret précise également les contours de la procédure de déclaration d'**accident de travail** d'un salarié détaché. Ce dernier énumère expressément les différentes mentions (nom ou la raison sociale, coordonnées téléphoniques de l'entreprise qui emploie habituellement le salarié, etc.) qui devront figurer dans la déclaration d'accident de travail remplie par le donneur d'ordres.



Le délai de transmission reste de 2 jours ouvrables. Le décret renforce aussi l'**accès à l'information du salarié détaché**.

En outre, le donneur d'ordres devait déjà mettre à la disposition du salarié détaché sur son lieu de travail et par voie d'affichage, des informations sur la réglementation applicable. A titre de rappel, **ces informations doivent être traduites** « dans l'une des langues officielles parlées dans chacun des Etats d'appartenance des salariés détachés sur le chantier ».

La nouvelle rédaction de l'article R. 8272-9 du code du travail permet une extension du pouvoir de sanction du préfet en cas de manquement ou d'infraction.

Réunion des membres du CHSCT

Le jeudi 14 septembre 2017, les membres du CHSCT TRADEVIA se sont réunis au sein des locaux TRADEVIA à Remilly.

Dans un 1er temps, c'est le **bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles** qui a été détaillé pour l'année 2017 (en cours). Les accidents déclarés sur le dernier trimestre 2017 ont été analysés en détail par les membres présents.

Le Service Sécurité tenait à informer les membres du CHSCT que les actions concernant le risque machines vont être **renforcées** dans les prochaines semaines.



Ensuite, le plan d'action 2017 a été passé en revue, et un état sur l'avancement du **projet TMS Pro** a été présenté.

Les membres du CHSCT ont pu échanger sur les **différents risques** et la politique Sécurité

et Santé au Travail. La prochaine réunion ordinaire aura lieu au début de l'année 2018 afin de faire le bilan 2017 et engager l'année 2018.

Branche viande Bénélux INTERMEAT - VPS

La carte européenne de santé

La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) permet de bénéficier d'une prise en charge pour les soins de santé sur le territoire d'un autre État membre de l'Union européenne ou en Suisse.

La CEAM garantit un **accès direct au système de santé public** dans le pays de séjour. Avec ce document, vous pouvez prétendre aux prestations pour des soins médicalement nécessaires pendant votre séjour à l'étranger. Vous n'êtes donc pas contraint de rejoindre, avant la fin prévue de votre séjour, votre État de résidence habituel pour y recevoir le traitement nécessaire.

Comment se procurer la carte européenne de santé ?

- Pour les résidents français : auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie :
 - par internet : connectez-vous sur votre compte ameli
 - par téléphone : composez le 36 46
 - sur place, en vous rendant dans un des points d'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie.
- Pour les résidents belges : auprès de votre mutualité.



NB : la carte est valable 2 ans.

Nouvelle recrue



Depuis le mois d'août, Isabelle DUSSUD a rejoint l'équipe administrative d'INTERMEAT Services en tant que responsable comptable et financier.

Riche d'une solide expérience acquise en cabinet d'expertise comptable, elle rejoint le service aux côtés de Christelle CAMOES. Ses missions sont principalement la **gestion financière** ainsi que la **mise en place de procédures comptables**.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans l'exercice de ses fonctions !

L'impôt sur le revenu belge pour les non-résidents

Courant octobre, l'administration des contributions belges envoie les « déclarations à l'impôt des non-résidents ».

Nos services administratifs vous ont transmis la « répartition sur salaire » nécessaire à l'établissement de ce document. La date limite de dépôt est le **09/11/2017**.

Attention : pour les non-résidents qui n'ont jamais introduit de déclaration en Belgique, il faut établir une demande sur www.finances.belgium.be

Pour les salariés ayant mutés de statut en cours d'année, il faut additionner la « répartition sur salaire » et la fiche fiscale 281 pour déclarer vos revenus.

La déclaration doit être transmise au :

Centre Etrangers
Boulevard du Jardin Botanique 50
Boîte 3424
1000 BRUXELLES
Tel : 0257 684 50

Confiance renouvelée

Le matériel CESATEC ayant fait ses preuves, c'est tout naturellement que notre société a été choisie pour fournir les signaux, boîtiers secours et mâts destinés à l'**extension du tramway de Constantine**, dont la 1ère ligne avait été réalisée en 2010.

Constantine fait partie des nombreuses villes ayant prévu d'étendre leur réseau de tramway en renouvelant leur confiance en notre matériel. C'est également le cas de **Casablanca** et de **Nice**, dont CESATEC avait équipé les premières lignes en signalisation ferroviaire.



Une fin d'année qui s'annonce donc chargée pour notre société, avec de nombreuses commandes à livrer avant 2018, et de **belles perspectives** pour l'année prochaine.

Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur www.cesatec.fr

Parc Auto

Nouvelle organisation

Comme nous vous l'avions annoncé, nous avons mis en place depuis le début du mois de septembre une **nouvelle organisation de gestion du parc auto**.

Nous avons missionné pour cela, **Benoit LANNOY** qui aura en charge la **gestion opérationnelle du parc auto**, et fera de manière non exhaustive les états des lieux périodiques, organisera les révisions périodiques et les changements de pneumatiques et les livraisons / restitutions des véhicules.

Rudi GEORGES assurera quant à lui la **gestion administrative du parc auto** reprenant les achats, les suivis de commandes, les switch entre véhicules, et la bonne gestion/utilisation des véhicules du Groupe.

Nous vous rappelons également que la période hivernale arrive à grands pas et qu'il faut rapidement envisager de faire monter les pneus hiver sur les véhicules du Groupe. Les pneus hiver sont obligatoires pour circuler dans des conditions climatiques difficiles **à partir du 1er Octobre** (neige, verglas).

Il est important de prendre contact avec nos Responsables du Parc Auto afin de palier à tout problème rencontré dans l'utilisation du véhicule, les révisions ou les changements de pneus.

Prenez soin de nos véhicules et utilisez-les en toute sécurité en respectant les règles élémentaires de sécurité et le code de la route.



Rudi GEORGES
00 352 691 166 502
rgeorges@groupe-peace.com



Benoit LANNOY
00 352 691 266 504
blannoy@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet blanc

- Angélique VUILLAUME et Romuald CHESINI se sont dit «oui» le 1er juillet 2017.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés !

Partagez vos heureux événements en envoyant vos faire-parts (naissance ou mariage) pour la prochaine lettre Sur Le Vif : redaction-slv@groupe-peace.com

Site de Production



Notre client :

Aoste

AOSTE
(Aoste - France dép.38)



Notre équipe :



Responsable : Jérôme CAMUS

Effectif moyen : 5 personnes

Type de production : désossage et parage
de jambons secs

Volume hebdomadaire : 7 500 jambons secs

Espace détente

Sur le Vif partout avec vous !



Cécile VASSART (VPS)

Et les gagnants sont... des gagnantes !

Merci de votre participation ! Vous aurez prochainement le plaisir de recevoir votre cadeau.



Valérie SCHMIDT (CESATEC)



A vos crayons !

Pour le prochain numéro : concours dessin sur le thème de la sécurité.

Les enfants, dessinez le métier de votre parent travaillant dans le Groupe. Les 3 plus belles oeuvres seront récompensées d'un hand-spinner original siglé P.E.A.C.E. !

Pour participer, envoyez votre dessin à :
TRADEVIA
« Concours dessin SLV »
15 rue du Collège
57580 REMILLY